



N° : 2025DM31

SERVICE : Commande Publique
REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2025

Objet

Attribution du marché de fourniture et livraison de produits d'entretien et d'hygiène

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation [...] de tous les marchés publics dont le montant est inférieur à 25 000 € HT sans avis préalable de la commission d'appels d'offres [...] dès lors que les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité économique et logistique de disposer d'un contrat garantissant la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène au meilleur coût et la livraison dans les délais demandés,

Considérant la consultation de faible montant afférente,

Considérant l'offre reçue dans le cadre de cette procédure,

Considérant l'analyse menée conformément aux critères de la lettre de consultation tendant à retenir l'offre la mieux-disante, à savoir la société MISEREY REGNAULT NETTOYAGE, située rue de la Cimenterie – Z.A St Roch à Beaumont-sur-Oise (95260), pour un montant maximal annuel de 9 750 € HT, soit 11 700 € TTC.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de fourniture et livraison de produits d'entretien et d'hygiène à la société MISEREY REGNAULT NETTOYAGE, située rue de la Cimenterie – Z.A St Roch à Beaumont-sur-Oise (95260), pour un montant maximal annuel de 9 750 € HT, soit 11 700 € TTC.

Article 2 : De transmettre la présente décision à M. le Préfet ainsi qu'au SGC de Cergy.

Fait à MARINES, le 26 mai 2025

Le Maire,

Nadine NINOT